

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/03/2021

Dossier complet le :
16/03/2022

N° d'enregistrement :
2021-5193

1. Intitulé du projet

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Lucines"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIPO Philam

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe Rousseau

RCS / SIRET

4 3 0 2 7 3 1 7 7 0 0 0 2 1

Forme juridique

Groupement de droit privé non doté

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet soumis à examen au cas par cas : SDP > 10 000 m ² (environ 13 887 m ²). b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme est compris entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un quartier d'habitation d'environ 4 ha (Ilot A) situé entre la rue du Moulin et la rue des Cormorans au nord-est du bourg de la commune de Brem-sur-Mer.

Le projet est initié par la SIPO PHILAM afin de répondre à une croissance démographique de cette commune côtière.

Le projet aura lieu sur d'anciens terrains agricoles (zonage 1AU2 sur le PLu) actuellement en prairie mésophile, en terrains d'agrément/jardins potager, une partie en friche ligneuse et une partie en lande à ajonc, aucune démolition n'est donc nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet représente une extension urbaine et est situé dans le prolongement d'une zone pavillonnaire sur un terrain prévu à construire par le PLu. Il répond à un besoin croissant de logements dans la commune.

Le projet de lotissement répond à différentes orientations :

- Assure une gestion économe de l'espace avec une densité d'environ 25 logements à l'hectare (minimum 105 logements)
- Création de logements sociaux locatifs qui représenteront au minimum 20% des logements.
- Qualité architecturale et urbaine avec des îlots différents par leur forme, la densité urbaine et la typologie du logement afin de créer des lieux de vie attractifs.
- Qualité paysagère avec la mise en place d'espaces verts privatifs et/ou collectifs afin de proposer aux résidents un cadre de vie qualitatif et d'intégrer le quartier à la trame paysagère et urbaine alentour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en deux phases :

Phase 1 :

- terrassements généraux
- réseaux (eaux usées, eaux pluviales, AEP, téléphone, EDF, gaz, etc.)
- ouvrages de rétention (2 bassins d'orage)
- branchements particuliers EU et EP
- voirie provisoire

Phase 2 :

- mise à niveau des ouvrages
- bordures et caniveaux
- pose des lampadaires
- trottoirs et liaisons piétonnes
- espaces verts et plantations
- voirie définitive

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le règlement du futur lotissement précise certains points :

- un seul logement est autorisé par parcelle ;
- un seul accès véhicule est autorisé par parcelle et doit s'effectuer via les aires de stationnements privatifs prévus à cet effet ;
- les acquéreurs ont l'obligation de se raccorder aux différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, etc.) ;
- les voiries, les espaces verts, les réseaux sont destinés à être incorporés au domaine public communal ;
- chaque parcelle de logements individuels sera pourvue d'un arbre situé en fonction de l'ensoleillement, les arbres plantés seront de préférence à petit ou moyen développement : frêne, cormier, merisier, alisier torminal, etc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- un permis d'aménager ;
- un dossier de déclaration des incidences au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (au titre des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0 de la nomenclature Loi sur L'Eau) ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de logements : - nombre de maisons individuelles : - nombre de logements collectifs :	- 105 logements (minimum) - environ 60 maisons ind. - 3 logements collectifs (45 logements)
Nombre d'ouvrage de rétention : Superficie totale :	- 2 bassins de rétention - Environ 4,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 3 6 ' 3 6 " N Lat. 0 1 ° 4 9 ' 4 6 " O

"Les Lucines"

Entre la rue du Moulin et la rue des Cormorans à
BREM-SUR-MER
85 470

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

- BREM-SUR-MER (85 470)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

RAC

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en bordure des ZNIEFF les plus proches : ZNIEFF de type 2 "Dunes, forêt, marais et coteaux du Pays d'Olonne" (520005766) et ZNEFF de type 1 "Vallée de la Crullière" (520030114).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 600 m de la "Vallée de la Crullière" couverte par un arrêté de Protection de Biotope (n°17-DDTM85-545) créé entre-autre grâce à ses 5 espèces végétales protégées à fort enjeu de conservation.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer fait partie des communes du littoral vendéen.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à plus de 30 km du Parc Naturel Régional du Marais poitevin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer possède un monument historique : Eglise de Saint-Nicolas-de-Brem classé par l'arrêté du 20 juillet 1956. Le site du projet se situe néanmoins à plus de 500 m de ce monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.

BHC

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer n'est pas concernée par un PPRN ou par un PPRT. Cependant, la commune étant située sur la frange atlantique, elle est sensible à l'érosion ainsi qu'à la submersion marine. Il existe donc un plan de prévention des risques littoraux. Le plan de prévention des risques littoraux Pays d'Olonne à été approuvé le 30/03/2016 par l'arrêté préfectoral n°16-DDTM85-82.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus d'1 km des sites Natura 2000 les plus proches : la ZPS (FR5212010) et la ZSC (FR5200656) "Dunes, forêt et marais d'Olonne" (voir annexe n°6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 1,2 km du site classé pittoresque "Ensemble formé par le site de la Forêt d'Olonne et du Havre de la Gachère" (85SC28).

RAC

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de réutiliser les déblais de terrassements sur place ou de les évacuer à l'extérieur du chantier. La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies, aires de stationnement et trottoir et régagée ou stockée dans l'emprise du lotissement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intervient sur une ancienne zone agricole actuellement laissée en friche ou en terrain d'agrément. Il est donc susceptible d'impacter : - des habitats d'intérêt comme la lande à ajonc et des arbres isolés ; - destruction potentielle de reptiles en phase travaux ; - d'entraîner un dérangement ponctuel de l'avifaune en phase travaux Le projet maintient : - les haies en bordure et les arbres isolés d'intérêt qui seront conservés dans le domaine public et la continuité écologique du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à plus d'1 km des sites Natura 2000 les plus proches : la ZPS (FR5212010) et la ZSC (FR5200656) "Dunes, forêt et marais d'Olonne". Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats du Natura 2000 mais peut perturber ou impacter ponctuellement lors de la phase travaux des espèces protégées communes de reptiles et d'oiseaux inscrits au formulaire standard de données du site.

RK

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir une incidence sur une espèce déterminante inscrite dans les deux ZNIEFF bordant le site : la vipère aspic, observée sur le site. Cette espèce est néanmoins commune localement et profite d'un grand nombre d'habitats de report existant en périphérie au nord du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intervient sur une ancienne zone agricole actuellement laissée en friche ou en terrain d'agrément. Cette parcelle n'est aujourd'hui plus cultivée. Aucun bail agricole n'est actuellement en cours. Elle se trouve actuellement en zone urbanisable à l'avenir (1AU2).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer est concernée par les risques technologiques suivants : - transport de marchandises dangereuses : site non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brem-sur-Mer est concernée par les risques naturels suivants: - Inondation - par remontées de nappes naturelles : site non concerné - Inondation - par submersion marine : site non concerné ; - Inondation - par une crue à débordement lent de cours d'eau : site non concerné ; - Radon (niveau 3 : significatif) - Séisme (zone de sismicité niveau 3 : modérée).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront relatifs aux travaux de construction (en phase travaux) puis à la fréquentation du nouveau quartier (en phase opérationnelle). Celui-ci sera desservi par deux accès : un via la rue des Cormorans et un via la rue du Moulin. Ces deux rues seront donc reliées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase chantier. Le projet se situe à proximité de la caserne de pompiers située 22 rue du Moulin dont les sirènes sont susceptibles de causer des nuisances sonores ponctuelles lors d'opérations.

RAK

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations générées se limitent à la phase chantier du projet. Elles sont liées à la circulation des poids lourds et des engins de chantier ainsi qu'à leurs manœuvres. Ces vibrations seront donc limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie. Il sera assuré par des candélabres en acier galvanisé équipés de lampes à basse consommation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des tests d'infiltration ont été réalisés en vue de la réalisation des deux bassins de rétention prévus par le projet. Les eaux pluviales seront collectées par des canalisations qui seront dirigées gravitairement vers l'un des deux bassins de rétention paysagers.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une production d'eaux usées. Elles seront raccordées au réseau collectif existant et seront traitées par la station de traitements des eaux usées du Brandeau à Brétignolle-sur-Mer qui est une station à filière boues activées. Cette station d'une capacité de 37 650 équivalents/habitants est apte à accueillir les eaux usées qui seront générées par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Rte

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera implanté sur d'anciennes zones agricoles laissées en prairie ou en friche se trouvant actuellement en zone 1AU2 sur le Plan Local d'Urbanisme. Il n'entraînera par conséquent aucune modification sur les activités humaines mais une modification de l'usage actuel du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

RBC

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet des "Lucines" impacte notamment une zone de 1 ha de friche et de lande à ajoncs qui sont des habitats d'espèces protégées patrimoniales mais localement communes observées sur le site (voir annexe 7 pour toutes les espèces identifiées). Suite à une étude des habitats de substitution et des zones de compensation du projet effectuée en novembre 2020 (voir annexe n°8), des mesures ERC(A) ont été définies : Mesures d'évitement : - Maintien des arbres isolés et haies bordant le site et donc de la continuité écologique. Mesures de réduction : - Adaptation de la période de travaux entre début octobre et fin février (évitement de la période sensible des espèces). - pose de grillage à sens unique en automne afin de sortir les espèces de la zone des travaux (voir annexe 7 pour plus de détails des mesures).

Mesure de compensation : - La commune de Brem-sur-Mer s'engage (voir annexe n°9) à protéger en classant en zone N ou Ns au PLu une zone de compensation de 3,6 ha située au nord du projet et possédant 1,4 ha habitats similaires (de report pour les espèces). Une mesure de gestion par réouverture partielle sur 1,2 ha sera appliquée en complément afin de maintenir les habitats favorables aux espèces potentiellement impactées (voir annexe n°8).

Mesure d'accompagnement : - Création d'espaces verts publics avec plantations buissonnantes et plantation d'arbres

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en dehors de tous zonages de protection, n'aura pas d'impacts sur la santé humaine et n'est concerné par aucun risque notable. Il applique des mesures de valorisation et de développement durable (gestion économe de l'espace, liaisons douces, création d'espaces verts, etc.).

Le projet n'est pas situé en zone humide. Il impactera 1 ha d'habitats d'espèces protégées communes localement et appliquera d'importantes mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement afin de prendre en compte cet impact. A ce titre, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic écologique et présentation de la démarche ERC Annexe 8 : Étude des habitats de substitution et des zones de compensation du projet Annexe 9 : Acte d'engagement de la commune Annexe 10 : OAP 21 Annexe 11 : OAP 25 Annexe 12 : Convention de partenariat entre la commune de Brem-sur-Mer et SIPO PHILAM Annexe 13 : Lettre d'engagement de la mairie pour l'étude d'opportunité de la suppression du contournement routier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sables d'Olonne

le,

16 Juins 2022

Signature


SIPO
Philam
Société d'Ingénierie et de Conseil
Tél. 02 51 21 49 53 - 06 09 98 11 08 - Fax: 02 51 22 07 98
www.sipo-philam.com
6, rue le Carbus - Z.I. Les Plesses
85180 LE CHATELAIN D'OLONNE
B.P. 11850 - 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
RCS La Roche-sur-Yon B 430 270 170 - SIRET 430 273 177 00021 - APE 4289Z

